Nations Unies E/CN.15/2016/1/Add.1

Conseil économique et social

Distr. générale
14 septembre 2016
Français
Original: anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
Reprise de la vingt-cinquième session
Vienne, 1er et 2 décembre 2016

Ordre du jour provisoire et annotations

Additif

Annotations

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Dans sa décision 2011/259, intitulée "Reprises de sessions conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale", le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient des réunions conjointes au cours de la reprise de leurs sessions aux seules fins d'examiner les points inscrits à leurs ordres du jour respectifs au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l'objectif étant de donner à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique. Il a également décidé que la pratique consistant à tenir des reprises de session se suivant immédiatement mais distinctes serait maintenue afin de permettre à chaque Commission d'examiner les points inscrits à leur ordre du jour respectif au titre du débat consacré aux questions normatives.

Conformément à cette décision, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendra deux réunions conjointes avec la Commission des stupéfiants lors de la reprise de leurs sessions afin d'examiner le point 3 de l'ordre du jour, intitulé "Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique". Les autres points seront examinés au cours d'une réunion distincte. Le projet d'organisation des travaux qui figure en annexe donne des précisions à ce sujet.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté, additif (E/CN.15/2016/1/Add.1)

V.16-05791 (F) 141016 171016

Merci de recycler

3. Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

a) Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

c) Méthodes de travail de la Commission

d) Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes

Le Conseil économique et social, dans sa décision 2015/234, intitulée "Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime", a décidé de renouveler le mandat du groupe de travail jusqu'à la partie des sessions que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devaient tenir au premier semestre de 2017, où elles devraient procéder à un examen approfondi de son fonctionnement et envisager la prorogation de son mandat.

En outre, dans sa résolution 24/1, la Commission a prié le groupe de travail de poursuivre les débats qu'il consacrait au budget biennal consolidé, à la gouvernance et à la situation financière de l'ONUDC, à l'évaluation et au contrôle, au renforcement de la gouvernance en matière de ressources humaines pour améliorer l'équilibre entre les sexes et la représentation géographique, ainsi qu'à d'autres questions. La Commission sera saisie, pour examen, d'une note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail (E/CN.7/2016/3/Add.1-E/CN.15/2016/3/Add.1).

À la reprise de sa vingt-quatrième session, la Commission a adopté la résolution 24/3, intitulée "Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2016-2017", dans laquelle elle a approuvé l'utilisation des fonds à des fins générales prévue pour l'exercice biennal 2016-2017 et a entériné les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales du budget consolidé pour l'exercice biennal. La Commission sera saisie, pour examen, du rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2016-2017 (E/CN.7/2016/17-E/CN.15/2016/14) et, pour approbation, de toutes les prévisions révisées qui y figureraient au titre du budget des fonds non réservés pour l'exercice biennal 2016-2017.

Dans cette même résolution 24/3, la Commission a rappelé la résolution 65/247 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2010, dans laquelle l'Assemblée demandait de nouveau au Secrétaire général de proposer des moyens d'accroître effectivement la représentation au Secrétariat des pays en développement, et priait l'ONUDC de redoubler d'efforts pour que, dans le respect de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, le recrutement du personnel soit effectué sur une base géographique aussi large que possible, en particulier dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, notamment en intensifiant ses activités de communication, et de lui rendre compte des progrès accomplis à cet

égard à sa prochaine session. Dans la même résolution, la Commission priait le Directeur exécutif de l'ONUDC de veiller à ce que ses services redoublent d'efforts pour réaliser l'objectif de la parité des sexes dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, y compris dans celle des représentants hors siège, dans le respect de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, notamment en intensifiant les activités de communication, et de lui rendre compte des progrès accomplis à cet égard à sa prochaine session. La Commission sera saisie, pour examen, du rapport du Directeur exécutif de l'ONUDC sur l'équilibre entre les sexes et la représentation géographique au sein de l'Office (E/CN.7/2016/18-E/CN.15/2016/15).

En outre, à sa vingt-cinquième session, en mai 2016, la Commission a demandé à l'ONUDC d'adresser à nouveau une note verbale aux États Membres pour les inviter à faire connaître leur avis sur la manière d'améliorer les méthodes de travail de la Commission. En conséquence, le Secrétariat a distribué une note verbale le 9 septembre 2016. Conformément à la pratique établie, en fonction du nombre de réponses reçues, les informations seront présentées à la Commission sous la forme d'un rapport oral ou dans un document de séance.

Le point 3 de l'ordre du jour sera examiné lors des réunions conjointes avec la Commission des stupéfiants conformément à la décision 2011/259 du Conseil.

Documentation

Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2016/3/Add.1-E/CN.15/2016/3/Add.1)

Rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2016-2017 (E/CN.7/2016/17-E/CN.15/2016/14)

Rapport du Directeur exécutif sur l'équilibre entre les sexes et la représentation géographique au sein de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2016/18-E/CN.15/2016/15)

9. Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale

À sa vingt-cinquième session, en mai 2016, alors que la Commission examinait ses contributions aux travaux du Conseil économique et social, on a notamment mentionné qu'il fallait travailler effectivement ensemble pour atteindre dans les délais les objectifs de développement durable. On a également fait référence au rôle de la Commission à cet égard.

En août 2016, l'Assemblée générale a adopté la résolution 70/299, intitulée "Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial". Dans cette résolution, elle a décidé que le Forum politique de haut niveau de 2017 aurait pour thème "Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation" et que, cette année-là, le groupe d'objectifs de développement durable qui serait examiné en profondeur comprendrait les objectifs 1, 2, 3, 5, 9 et 14.

Dans cette résolution, l'Assemblée a également encouragé la cohérence entre les travaux effectués par l'Assemblée générale et ses grandes commissions, le Conseil économique et social et ses commissions techniques, les institutions spécialisées et les autres instances et organes intergouvernementaux, et ceux effectués par le Forum politique de haut niveau en vue d'assurer le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, et, à cet égard, a pris note des activités que menaient l'Assemblée et ses grandes commissions, le Conseil et ses commissions techniques et régionales, et d'autres instances et organes intergouvernementaux pour revoir leurs méthodes et programmes de travail, de façon qu'ils traitent de la mise en œuvre du Programme 2030 dans leurs domaines de compétence et les limites de leurs mandats respectifs, tout en évitant les chevauchements d'activités.

En conséquence, la Commission voudra peut-être saisir l'occasion de la reprise de sa vingt-cinquième session pour continuer d'examiner la manière dont elle peut, dans le cadre de ses mandats, contribuer au mieux au suivi du Programme 2030 et apporter son concours à l'examen de sa mise en œuvre, et renforcer encore les synergies entre ses travaux et ceux des autres commissions techniques du Conseil.

10. Ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session de la Commission

Au titre du point 10 de l'ordre du jour, la Commission souhaitera peut-être envisager et examiner les préparatifs de sa vingt-sixième session, notamment l'ordre du jour provisoire et les dates de la session et de sa reprise, ainsi que l'organisation du débat thématique qu'elle tiendra à cette session. Conformément à la décision 2016/241 du Conseil économique et social, le thème principal de la vingt-sixième session de la Commission, et donc le sujet du débat thématique qui aura lieu lors de cette session, sera: "Stratégies globales et intégrées de prévention du crime: participation du public, politiques sociales et éducation à l'appui de la primauté du droit".

11. Autres questions

L'attention du Secrétariat n'a été appelée sur aucune question au titre du point 11 de l'ordre du jour et aucun document n'est actuellement prévu.

12. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-cinquième session.

Au titre de ce point, la Commission devrait adopter le rapport sur les travaux de la reprise de sa vingt-cinquième session.

* * *

Ouverture de la vingt-sixième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et élection du Bureau

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, les membres du Bureau de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs et sont rééligibles.

Dans sa résolution 2003/31, le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2004, la Commission devrait, à la fin de sa session, élire son Bureau pour la session suivante et l'encourager à jouer un rôle actif dans la préparation des

réunions ordinaires ainsi que des réunions intersessions informelles de la Commission, de façon à permettre à celle-ci de donner des orientations stratégiques continues et efficaces au programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Conformément à la résolution 2003/31 du Conseil et à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques, la Commission est invitée à ouvrir, à l'issue de la reprise de sa vingt-cinquième session, le 2 décembre 2016, sa vingt-sixième session à la seule fin d'élire un président, trois vice-présidents et un rapporteur pour cette session.

Conformément à la pratique consistant à pourvoir les postes par roulement selon le principe de la répartition régionale, les membres du Bureau de la Commission qui seront élus pour la vingt-sixième session se répartiront comme suit entre les groupes régionaux:

Président:	États d'Asie et du Pacifique
Premier Vice-Président:	États d'Afrique
Deuxième Vice-Président:	États d'Europe orientale
Troisième Vice-Président:	États d'Amérique latine et des Caraïbes
Rapporteur:	États d'Europe occidentale et autres États

Également en application de la résolution 2003/31 du Conseil économique et social, les Présidents des cinq groupes régionaux, le Président du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que le représentant ou l'observateur de l'État assurant la présidence de l'Union européenne seront invités à participer aux réunions du Bureau et constitueront ainsi, avec les membres élus du Bureau, le Bureau élargi.

Annexe

Projet d'organisation des travaux

Le calendrier ci-après est subordonné à l'approbation de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Dès que le débat concernant un point de l'ordre du jour sera terminé, la Commission passera au point suivant, si elle en a le temps. Les horaires proposés pour les séances sont de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures le jeudi 1er décembre, et de 15 heures à 18 heures le vendredi 2 décembre 2016.

Date	*Heure*	*Point*	*Titre ou description*
Jeudi 1er décembre	10 heures-13 heures		Ouverture de la reprise de la vingt-cinquième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
		2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
		3	Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique (*suite*) (*réunion conjointe*)
	15 heures-18 heures	3	Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique (*suite*) (*réunion conjointe*)
Vendredi 2 décembre	15 heures-18 heures	9	Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale (*suite*)
		10	Ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session de la Commission (*suite*)
		11	Autres questions (*suite*)
		12	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-cinquième session